

Cheseaux, le 14 août 2017

**CONSEIL COMMUNAL**

**CHESEaux**

**PREAVIS No 15/2017**

**Soutien financier au Tennis-club de Cheseaux  
pour la construction d'un nouveau club-house à Sorécot**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

**1 - Introduction**

Le Tennis-club Cheseaux a été fondé en 1982, par un groupe de passionnés de tennis.

En 1983, le club a fait construire trois terrains et un club-house entièrement financés par les membres du club.

La commune a accordé à ce moment-là un droit de superficie gratuit valable jusqu'en 2032, renouvelable, ainsi qu'un cautionnement pour l'emprunt effectué par le club.

En 1984, le club comptait 225 membres adultes et aucun junior. Chaque membre payait une finance d'entrée et une cotisation annuelle de Fr. 275.--.

Actuellement, le club compte 68 membres adultes et 140 juniors. Les cotisations annuelles sont de Fr. 285.-- pour les adultes, de Fr. 110.-- pour les enfants jusqu'à 16 ans et de Fr. 160.-- entre 16 ans et l'entrée dans la vie active. L'école de tennis est gratuite jusqu'à 6 ans et coûte Fr. 90.-- par an ensuite. Ce sont donc des cotisations tout à fait abordables pour les jeunes.

Le Tennis-club a achevé depuis longtemps l'amortissement des installations initiales, mais ne dispose que d'un fonds limité pour d'éventuels travaux de rénovation (env. Fr. 100'000.--). La commune a pris entièrement en charge la réfection des terrains qui a eu lieu en 2005 (préavis 53/05), pour un montant d'environ Fr. 140'000.--, ainsi que le remplacement de l'éclairage en 2015 (préavis 60/15) pour environ Fr. 55'000.--.

## **2 – Club-house**

Le club-house actuel est un module préfabriqué acheté d'occasion en 1983. Il est aujourd'hui vétuste et devrait être réparé au niveau des fenêtres, des vestiaires et du plancher. De plus, la plupart des appareils ménagers devraient être remplacés.

Une étude sommaire a montré qu'il n'était pas raisonnable d'effectuer ces travaux de rénovation, mais qu'il était préférable d'envisager une nouvelle construction. Après avoir demandé plusieurs offres, le comité du Tennis-club s'est arrêté sur la proposition présentée par une entreprise générale.

Le projet proposé reprend l'emplacement du club-house actuel. C'est une construction traditionnelle en bois qui comprend principalement des vestiaires avec douches et WC et un réfectoire avec cuisine pour 25 à 30 personnes. Le chauffage au sol des locaux est alimenté par une pompe à chaleur air-eau couplée avec des panneaux photovoltaïques en toiture.

Le montant total estimé de l'opération se monte à Fr. 550'000.--TTC, y compris une réserve pour imprévus à hauteur de 10 %.

## **3 - Financement**

Les conditions qui régnaient à la création du club, lorsqu'un grand nombre de membres adultes payaient la pleine cotisation, ont aujourd'hui considérablement évolué. Le tennis s'est popularisé et le nombre de clubs dans la région s'est accru. Le nombre de membres adultes a donc diminué. Par contre, on constate un essor réjouissant des juniors (près de 140), ce qui fait que l'activité principale du club est devenue la formation des jeunes.

Ainsi, l'objectif du Tennis-club de Cheseaux est désormais de favoriser l'apprentissage du tennis pour les jeunes, et par conséquent de proposer des cotisations favorables pour les juniors. De ce fait, les recettes du club ne parviennent plus à financer entièrement les équipements.

C'est la raison pour laquelle le comité s'est adressé à la Municipalité afin de demander un soutien financier de la commune pour le remplacement du club-house.

La politique constante de la Municipalité en matière de soutien aux sociétés locales et aux clubs sportifs consiste en la mise à disposition gratuite des locaux et équipements et au versement d'une modeste subvention, principalement pour les clubs ayant une fonction de formation des jeunes.

Le Tennis-club fait actuellement exception puisqu'il restera propriétaire de ses installations. Par le passé, comme indiqué au point 1, la Municipalité est déjà entrée en matière à deux reprises pour financer des installations du club. C'est donc tout naturellement que nous sommes à nouveau entrés en matière et avons fait la proposition suivante pour le financement du nouveau club-house :

Apport du Tennis-club	Fr. 100'000.--
Subvention unique de la commune	Fr. 200'000.--
Prêt sans intérêts de la commune, remboursable en 25 ans	au maximum <u>Fr. 250'000.--</u>
<b>Total</b>	<b>Fr. 550'000.--</b> <b>=====</b>

La subvention unique et le prêt sans intérêts n'ont pas été portés dans le plan d'investissement de la législature. Toutefois, vu l'état actuel de nos liquidités, cette opération peut être effectuée sans recours à l'emprunt de la part de la commune.

Le montant du prêt sans intérêts sera déterminé à la fin des travaux pour couvrir la part de l'investissement supérieure à Fr. 300'000.--, mais ne devra pas excéder Fr. 250'000.--.

La subvention annuelle accordée au Tennis-club n'est actuellement que de Fr. 1'000.--. C'est pourquoi, considérant l'amortissement que le club devra payer à la commune et le nombre de juniors en formation, cette subvention pourrait être augmentée pour permettre au club de fonctionner, ceci, jusqu'à un montant maximum de Fr. 5'000.-- par année.

De plus, le comité du Tennis-club a rendu la municipalité attentive au fait que les terrains de tennis doivent être rénovés tous les 15 à 20 ans. La dernière rénovation ayant eu lieu en 2005, il faudra donc prévoir un nouvel investissement d'un montant brut d'environ Fr. 150'000.--, idéalement en 2022.

A ce moment-là, le soutien de la commune devra être déterminé en fonction de la situation financière du Tennis-club et de la commune.

#### **4 - Conclusion**

La Municipalité estime que le Tennis-club de Cheseaux, de par son rôle formateur auprès de la jeunesse, mérite de disposer d'infrastructures de bonne qualité, et constate que le club-house existant, acheté d'occasion il y a plus de trente ans, ne répond plus aux besoins et nécessiterait des travaux de rénovation importants.

La construction d'un club-house plus moderne et mieux adapté aux besoins est un investissement souhaitable pour pérenniser la bonne marche du club.

Ceci exposé, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir lui accorder un crédit de **Fr. 450'000.--**, permettant d'une part de subventionner à hauteur de Fr. 200'000.-- la construction du nouveau club-house, et d'autre part d'accorder au Tennis-club Cheseaux un prêt sans intérêt remboursable en 25 ans de Fr. 250'000.-- au maximum,

et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX**

- vu le préavis municipal N° 15/2017 du 14 août 2017
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet
- vu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

## DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 450'000.--** permettant d'une part de subventionner à hauteur de Fr. 200'000.-- la construction du nouveau club-house, et d'autre part d'accorder un prêt sans intérêt remboursable en 25 ans de Fr. 250'000.-- au Tennis-club de Cheseaux.
- d'amortir la subvention de Fr. 200'000.-- sur une durée de 10 ans au maximum, dès 2018
- de financer cette opération par la trésorerie courante

## DECHARGE

les commissions de leur mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 14 août 2017

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :                      Le secrétaire :

(L.S.)

L. SAVARY

P. KURZEN